

Commune de Charnizay (AO2)

Mairie – 2, Place du 8 mai 1945 – 37290 CHARNIZAY

Secrétariat ouvert au public : jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h

Tél. 02.47.94.53.02 – charnizaymairie@wanadoo.fr

Transport scolaire 2022-2023

À destination :

- du collège Gaston Defferre à Preuilly/Claise,
- des écoles publiques du RPI Charnizay/St-Flovier

Frais de gestion : 25 € par enfant (plafonnés à 50 € par représentant légal)

Règlement en ligne ou par chèque à l'ordre du Trésor Public déposé à la mairie de Charnizay (AO2) avant le 15 juillet 2022, délai de rigueur pour validation de l'inscription par l'AO2.

Inscriptions à partir du 08 juin 2022

- jusqu'au 07 juillet 2022 pour les inscriptions sur formulaire papier.
- jusqu'au 15 juillet 2022 pour les inscriptions en ligne sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr

Au-delà de ces dates, majoration de 40 € par enfant (majoration plafonnée à 30 € par famille).

Carte de transport

- nouvelle demande : elle sera adressée par courrier au domicile de la famille, sous réserve que le dossier soit complet et les frais de gestion réglés ;
- renouvellement : la carte à puce en votre possession doit être conservée. Elle sera automatiquement réactivée et mise à jour pour la rentrée de septembre 2022 (après 1^{ère} validation dans le car), sous réserve que les frais de gestion soient préalablement réglés ;
- si l'inscription intervient avant le 15 juillet 2022, vous recevrez la carte de transport quelques jours avant la rentrée ;
- après le 15 juillet, sa réception n'est pas garantie pour le jour de la rentrée ;
- en cas de perte ou de vol, un duplicata sera délivré à l'élève moyennant l'acquittement de la somme de 15 € par duplicata, par chèque à l'ordre du Trésor Public déposé au secrétariat de mairie de Charnizay (AO2).

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

**VOS TRANSPORTS SCOLAIRES
DEVIENNENT**

